



Acteurs publics **CONTRE** les emprunts toxiques

BULLETIN D'ADHESION 2017

Acteur public local :

Nom et prénom du dirigeant de l'exécutif :

Fonction du dirigeant de l'exécutif :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Personne à contacter :

Nom – Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Cotisation à acquitter (cocher la case correspondante à la situation de l'acteur public local) :

• **Collectivités territoriales et groupements de collectivités :**

- Couvrant moins de 10 000 habitants : 50 euros
- Entre 10 001 et 100 000 habitants : 200 euros
- Plus de 100 001 habitants : 2 000 euros

• **Autres acteurs publics :**

- Budget inférieur à 10 millions d'euros : 200 euros
- Budget inférieur à 100 millions d'euros : 1 000 euros
- Budget supérieur à 100 millions d'euros : 2 000 euros

Vous trouverez ci-dessous un RIB vous permettant d'effectuer le virement correspondant à votre cotisation 2015.

Intitulé du compte

Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques - APCET
Hôtel Département
45 avenue Alsace-Lorraine - BP 114
01003 BOURG EN BRESSE

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000398549E	62

A retourner à : APCET – Conseil départemental de l'Ain – Marc-Antoine PASSOT ; Christophe DANIGO
– 45 avenue Alsace-Lorraine – BP 114 –
01003 Bourg-en-Bresse

Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques – Conseil départemental de l'Ain – Marc-Antoine PASSOT ; Christophe DANIGO – 45 avenue Alsace-Lorraine – BP 114 –01003 Bourg-en-Bresse

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

FR16 4003 1000 0100 0039 8549 E62

Toute correspondance concernant cette cotisation est à adresser à :

Conseil départemental de l'Ain

45 avenue Alsace-Lorraine

BP 114

01003 BOURG EN BRESSE

Mail :

marc-antoine.passot@ain.fr
christophe.danigo@ain.fr

Tel : 04 74 32 32 85

Tel : 06 76 83 66 21

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts, et déclare vouloir adhérer à l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » (joindre, le cas échéant, la copie de la délibération prise par l'exécutif).

Date de la demande de renouvellement :.....

Signature :

**A retourner à : APCET – Conseil départemental de l'Ain – Marc-Antoine PASSOT ; Christophe DANIGO
– 45 avenue Alsace-Lorraine – BP 114 –
01003 Bourg-en-Bresse**